AIDES DISPOSITIF DE L'UE

Dispositif régional d’accompagnement à la création-reprise de TPE : « Entreprendre, la Région à vos côtés »

Publics concernés

- #Demandeur d'emploi
- #Entreprise
- #Jeune actif
- #Particulier

Domaines secondaires

- #Économie territoriale
- #Création d'entreprise
- #Reprise d'entreprise

La Région entend renforcer l’économie territoriale, l’entrepreneuriat et le maillage du territoire en proposant d'accompagner les TPE tout au long de leur cycle de vie : de la phase création ou reprise à son développement, jusqu’à faciliter sa transmission.

La loi NOTre a transféré, depuis le 1er janvier 2017, à la Région l’accompagnement à la création et à la reprise d’entreprises des demandeurs d’emploi et personnes éloignées de l'emploi.

Dans le cadre de cette nouvelle compétence, la Région a mis en place une offre d’accompagnement intitulée « Entreprendre, la Région à vos côtés » pour tous les porteurs-euses de projets.

A travers la mise en place de ce nouveau dispositif régional, l’ambition de la Région est de structurer et rendre lisible, sur l’ensemble du territoire, un dispositif d’accompagnement de proximité, et de développer la dynamique de création et reprise d’entreprises, particulièrement dans les territoires fragiles, pilier d’une économie de proximité attractive, créatrice d’emplois et de lien social.

Objectif

- Proposer et mettre en place un plan d'actions de proximité à destination des porteurs-euses de projets s’inscrivant dans un process de création ou de reprise de TPE, en particulier en milieu rural et dans les quartiers prioritaires de la

politique de la ville.

- Répondre aux différentes phases du parcours d'un futur entrepreneur et lui proposer un accompagnement à la création et reprise intégrant information, orientation, diagnostic, conseil, accès à la formation et financement .
- Garantir une offre de service de qualité, homogène et accessible, à l'échelle départementale, par tous les porteurs-euses de projet quel que soit leur lieu de résidence ou d'implantation de la future entreprise.

Calendrier

Cette offre d'accompagnement est mise en place pour la période 2018-2026.

Bénéficiaire

Toutes les personnes physiques (demandeurs d'emploi ou non) ayant un projet de création ou de reprise en Nouvelle-Aquitaine.

Des mesures d'accompagnement spécifiques et renforcées sont proposées aux personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés pour s'insérer durablement dans l'emploi, notamment les bénéficiaires du RSA, les jeunes, les femmes, les seniors et salariés en reconversion professionnelle.

Comment faire ma demande ?

Les organismes conventionnés par la Région proposent aux porteurs-euses de projet, les actions suivantes, en lien avec leurs partenaires locaux et les collectivités territoriales locales :

- l'accueil, l'information, l'orientation assurés par des points-relais permettant au public d'être reçu dans un rayon de 30 kms maximum de leur domicile
- un parcours d'accompagnement « global, personnalisé et coordonné », sous forme individuelle et/ou collective, incluant conseil, formation, montage financier et suivi. Ce parcours comporte : un appui amont sur le montage du projet, et intégrant l'orientation vers les formations professionnelles et techniques adéquates et un appui pour accéder aux financements ainsi qu'une aide au montage des demandes d'aides régionales puis un suivi post-création ou reprise pendant 3 ans, pour accompagner le chef-fe d'entreprise dans sa posture de dirigeant et le développement de son entreprise.

Les personnes intéressées doivent s'adresser aux organismes d'accompagnement de leur propre initiative ou être orientées par leur Conseiller en évolution professionnelle (notamment, ceux de Pôle Emploi, des missions locales, du CIDFF...) ;

Pour contacter ou trouver une structure à proximité, cliquez sur https://dispositif-entreprendre.fr/

Correspondants

- **Direction de l'économie territoriale**

Service Relation aux Usagers

05.49.38.49.38